

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 mars 2023

Délibération n°20230330\_10

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 53

Suppléants : 5

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 66**

- dont « pour » : 66

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : FISCALITE : vote des taux d'imposition communautaires pour 2023**

Le jeudi 30 mars 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/03/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de VILLOGNON.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe - MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-VERGEZ Brigitte suppléante de MAINGUET Martine

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-BILLOUT Thierry suppléant de FLAUD Yves

4-CHOLEWKA Marie suppléante de NAFFRICHOUX Marc

5-LOTTE Michel suppléant de CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Pouvoirs :

1-LIOT Gérard pouvoir à DANEDE Laurent

2-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

3-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

4-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

6-CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie

7-PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal

8-SEVRIT Raymond pouvoir à CROIZARD Christian

-----  
Absents : PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - POTEL Maryse - MAHÉ Jacques.

-----  
Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : FISCALITE : vote des taux d'imposition communautaires pour 2023**

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1379-0bis II et l'article 1639A,  
Vu les orientations retenues par le bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et par la commission finances réunie le 21 mars 2023,

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que les collectivités territoriales et leurs regroupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril de chaque année.

Monsieur le Vice-Président propose d'adopter les taux suivants au titre de l'année 2023 :

	<b>Taux votés 2023</b>	<i>Taux votés 2022, pour mémoire</i>
Taux de la Taxe d'habitation additionnelle	<b>4,12%</b>	4,12%
Taux de la Taxe sur le foncier bâti additionnelle	<b>5,33%</b>	5,33%
Taux sur le Foncier non bâti additionnelle	<b>11,00%</b>	11.00%
Taux de cotisation foncière sur les entreprises (CFE) additionnelle	<b>3,93%</b>	3,93%
Taux CFE de zone	<b>26,45%</b>	26,45%

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER les taux de fiscalité communautaire pour 2023,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**

